



DE
L'ABBAYE

Tél. 021 841 16 33
Fax 021 841 19 72
municipalite@abbaye.ch

Réf. GG/jr - mc

Au Conseil communal

1344 L'Abbaye

Préavis No 8/2013 - Plan de quartier Aux Epanchoirs à L'Abbaye

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

C'est en 2009 que la première réunion entre la Municipalité et la société Montres Breguet s'est tenue à L'Abbaye pour discuter de l'utilisation possible du bâtiment annexe de Breguet. L'intention de l'industriel était de procéder à une restructuration du bâtiment existant au lieu-dit *Les Epanchoirs*.



Cet immeuble est vétuste. Il est nécessaire de le rénover et de profiter de le mettre en valeur. Montres Breguet SA souhaite en faire sa maison du patrimoine avec un souci particulier d'intégration d'une extension de la construction.

Le Centre Nautique du Centre Sportif de la Vallée de Joux utilise les sous-sols de ce bâtiment pour stocker du matériel. Les voiliers sont montés à l'aque-Dessus chaque fin d'automne pour passer la période hivernale à l'abri des intempéries.

La Municipalité est approchée par le nouveau Club d'Aviron au début de l'année 2010. Existe-t-il un endroit susceptible d'accueillir les avirons ?

Au vu de toutes ces problématiques, la Municipalité a décidé de procéder à une réflexion globale d'aménagement de l'ensemble du secteur. Les séances tenues avec les représentants des Services de l'Etat, les propriétaires des terrains, le Village de L'Abbaye et la Municipalité ont permis de définir les conditions d'occupation du secteur par l'établissement d'un Plan de quartier.

PROJET

Le secteur concerné est actuellement affecté en zone de non bâtir par le Plan d'Extension Cantonal N° 64 du 5 octobre 1962, dont la limite figure sur le Plan Communal des Zones, approuvé par le Conseil d'Etat le 18 juillet 1984.

Le périmètre du Plan de quartier est défini conformément à l'article 65 LATC. Il est délimité de la manière suivante :

- Au Nord-Est : par la rivière « La Lionne »
- Au Sud-Est : par la route communale
- Au Sud-Ouest : par la zone de maisons familiales et villas
- Au Nord-Ouest : par le Lac de Joux, à la cote 1'005 mètres, niveau des hautes eaux



Le secteur ainsi constitué représente une surface de 6'185 m².

AFFECTATION

Le Plan de quartier prévoit :

- Une **ZONE DE CONSTRUCTION** avec un périmètre d'implantation d'une extension du bâtiment existant. Elle doit permettre la transformation, la requalification et un agrandissement du bâtiment existant. Le règlement fixe les règles nécessaires à la mise en œuvre de ces interventions.
- Une aire d'accès nécessaire pour parvenir au bâtiment existant.
- Une **ZONE NATURELLE PROTEGEE** constituant un espace destiné à la protection des fonctions biologiques et naturelles du cours d'eau.
- Une **ZONE D'INSTALLATIONS PUBLIQUES SUBDIVISEE** :
 - Aire de verdure « A », constituant un espace public destiné à des installations de jeux, place de pique-nique et plage. Cet espace comporte la localisation possible d'un abri
 - Aire de verdure « B », constituant un espace public destiné à l'aménagement de places de rangement des bateaux à terre.
- Le sentier piétonnier existe dans la forme mentionnée sur le plan.

SUITE

- Adoption par le Conseil communal lors de la prochaine séance le 27 août 2013.
- Approbation par le Département cantonal compétent et mise en vigueur.

ASPECT FINANCIER

Le coût d'établissement du PLAN DE QUARTIER se présente de la manière suivante :

Montant total prévisible	Fr. 33'000.-
Participation de Montres Breguet SA	Fr. 22'000.-
	<hr/>
Coût restant à la charge de la commune	Fr. 11'000.-

Dès lors, tenant compte de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions suivantes:

Le Conseil communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 8/2013 du 16 juillet 2013,
- Ouï le rapport de la commission d'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

accepte

- d'adopter le Plan de quartier *Aux Epanchoirs* pour le village de l'Abbaye.
- de financer cette étude par le compte de fonctionnement 420.3185

La Municipalité se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à ce sujet.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Gabriel GAY



Le Secrétaire
en remplacement



Michel CHAUPOND

Annexes:

- Le règlement du plan de quartier
- Le plan

Délégation municipale : Gabriel Gay, syndic, Paul-Claude RoCHAT et Albert RUEGGER, municipaux.

Commission : Jean-Victor Bonny, rapporteur et ancien président du Village; Sylvette Golay, Georges-André Grobet et Patrick Berktold; Hélène Siegrist et Michel Jossevel, suppléants.